DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 27/09/2019 Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le

ID: 005-250500600-20190926-DM7_2019-BF

	Département des Hautes-Alpes
	Arrondissement de Briançon
	Dans a street of visual de Occasion
	Parc naturel régional du Queyras
	yndical du 26 septembre 2019
Délibérat	ion n° : 2019_67
Date de c	onvocation: 20 septembre 2019

Objet : Décision modificative N°7 (crédit supplémentaire) – GRAAP : sous projet du PAT ayant bénéficié d'une attribution de subvention dans l'exercice > Commencement des animations

Par la suite d'une convocation en date du 10 septembre 2019, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés au refuge de Basse Rua, dans le val d'Escreins, à Vars, le 19 septembre 2019 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28). Le quorum physique n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 19 septembre, une nouvelle séance a été programmée le 26 septembre 2019 et annoncée aux membres du Comité syndical par une convocation en date du 20 septembre 2019.

Président: Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Philippe CHABRAND

Région : Chantal EYMEOUD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère

régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMEOUD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

Communes:

- Abriès-Ristolas Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Marie-José NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles -** Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvieux -** Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, excusé
- **Ceillac -** Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée
- Château-Ville-Vieille Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix); Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- Eygliers Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- Guillestre Bernard LETERRIER, Maire, excusé, pouvoir à Christian Grossan (1 voix)
- Molines-en-Queyras Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Premier Adjoint au Maire, excusé
- Saint-Véran Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Pascal GIRAUD (1 voix)

Vu:

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 27/09/2019 Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le

ID: 005-250500600-20190926-DM7_2019-BF

Département des Hautes-Alpes	•
Arrondissement de Briançon	
Parc naturel régional du Queyras	
Comité syndical du 26 septembre 2019	
Délibération n° : 2019_67	
Date de convocation : 20 septembre 2019	
•	

Objet : Décision modificative N°7 (crédit supplémentaire) – GRAAP : sous projet du PAT ayant bénéficié d'une attribution de subvention dans l'exercice > Commencement des animations

Considérant:

- Que l'État a attribué une subvention de 21'980 € (Dossier n° RPAC160719CR0930005 - Convention 2019 SRAL PNA 03 relative au projet « La construction d'un partenariat local au service de la transition agricole et alimentaire » au projet GRAAP inclus dans le PAT (projet alimentaire territorial), avec versement à l'attribution d'une avance de 50%,

Le Comité syndical, réuni le 26 septembre 2019, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 25 **Nombre de suffrages exprimés : 11**

Nombre de suffrages : 31 Votes Contre : 0 Pour : 11 Nombre de membres présents : 09 Abstentions : 00

Nombre de membres représentés : 02

Décide:

De procéder au vote des crédits supplémentaires suivants sur le budget prévisionnel 2019 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN OUVERTURE DE CRÉDITS

COMPTES DE DÉPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	6228		Animations GRAAP dont théâtre-forum	10'990,00 €
-			Total	10'990.00 €

COMPTES DE RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
74	74718		Avance 50% sur subvention État nouvelle-	10′990,00€
			ment acquise n°RPAC160719CR0930005	

Total 10′990,00 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme.

> Le Président Christian GROSSAN